

BOURBRIAC

Bulletin municipal d'information

N° 27

Décembre 1994



Congrès départemental
des pompiers à
Bourbriac,
en septembre 1994

Éditorial

Lorsque ce bulletin, le dernier de la mandature, vous parviendra, l'année 1995 aura déjà égrené quelques jours, une année capitale à plusieurs titres. En effet, deux événements majeurs, au moins, se dérouleront durant le premier semestre.

L'élection présidentielle qui orientera l'avenir de notre pays pour les sept ans à venir, et, plus proche de nous, l'élection municipale qui orientera celui de notre commune. Le moment viendra alors pour celles et ceux qui solliciteront à nouveau vos suffrages de faire le bilan de l'exercice écoulé mais, à chaque période suffisent ses obligations, et pour l'instant jetons un regard sur l'année écoulée.

L'année 1994 demeurera l'an 1 de la communauté de communes, structure moderne de coopération intercommunale et qui devrait apporter une lueur d'espoir quant à l'avenir économique de notre canton.

Sur le plan purement communal, malgré le souci constant du conseil municipal de gérer au mieux les finances locales et de ne pas alourdir la charge du contribuable, de nombreuses réalisations auront vu le jour. Nous ne nous y attardons pas, les pages qui suivent en font largement écho et ce dans les moindres détails.

Citons par exemple le goudronnage de 7 km de voirie communale, la restau-

ration complète de la rue des Menhirs avec effacement des réseaux aériens donnant à cette dernière un cachet tout particulier, la mise hors d'eau du local du terrain des sports, des travaux au presbytère, etc.

L'année 1994 aura aussi été une année de préparation de dossiers pour des projets qui verront le jour courant 1995 ou, au plus tard, début 1996.

L'annexe de l'école Saint-Briac, dont la commune a fait l'acquisition, et l'école de Saint-Houarneau vont être réhabilitées en logements locatifs afin de répondre à une forte demande dans ce domaine spécifique.

Les travaux d'extension du foyer-logements dont le dossier a été suivi de main de maître par notre conseiller général, Yannick Botrel, devraient démarrer au printemps prochain.

Nous avons également engagé une réflexion sur un futur réaménagement de la mairie.

Comme vous pouvez le constater, le conseil municipal n'a pas chômé en 1994, espérons que 1995 verra se concrétiser ces projets pour le plus grand bien de tous.

C'est dans cet espoir que nous souhaitons, à toutes et tous, une excellente année.

*Roger Le Berre,
mairie.*

Le budget communal

FONCTIONNEMENT Total équilibré à 8 924 271,97

Dépenses	Recettes
Denrées et fournitures 288 000	Ventes produits – services 52 200
Frais de personnel 2 032 370	Produits domaniaux 216 500
Impôts et taxes 28 100	Recouvrements et subventions 361 500
Travaux et services extérieurs 1 262 600	Dot. globale de fonctionnement 3 720 723
Participations et contingents 557 190	Contributions indirectes 286 525
Allocations – subventions 246 830	Contributions directes 3 971 119
Frais de gestion générale 312 100	Produits antérieurs 315 704,97
Frais financiers 1 377 601,98	
Dotation aux amortissements 36 625,95	
Charges antérieures 7 014,07	
Prélèv. pour dép. d'investis. 2 775 839,97	

INVESTISSEMENT Total équilibré à 6 387 296,50

Dépenses	Recettes
Déficit d'invest. reporté 116 856,95	Excédent d'invest. reporté 1 302 573,58
Frais d'études 200 000	Subventions 935 220
Remboursements d'emprunts 1 053 964,63	Autofinancement 2 775 839,97
Acquisition matériels 836 016,08	Amortissements 36 625,95
Travaux bâtiments et génie civil 4 180 458,84	Dotations globales 1 119 037
	Emprunt 200 000
	Aliénation 18 000

Contributions directes 1995

	Taux	Recette assurée
Taxe d'habitation	14,27	742 468
Foncier bâti	17,45	738 833
Foncier non bâti	76,04	826 554
Taxe professionnelle	15,85	796 137

Rappel des taux précédents

Taxe d'habitation	14,69
Foncier bâti	17,96
Foncier non bâti	78,27
Taxe professionnelle	16,32

État civil 94

On remarquera que, pour la première fois depuis longtemps, le nombre des naissances enregistrées en 1994 (28) dépasse celui des décès (24). C'est un signe très encourageant pour notre démographie locale.

NAISSANCES. – (Fin 1993 : PRIDO Alexia, Le Scoassel; LE HÉGARAT Gilles, Croaz Névez.) MAGOUROU Yann, Kerphilippe; LE ROI Marine Sandrine Isabelle, 17, rue des Menhirs; LE JÉHAN Rosalie Jeanne-Marie, Kerauffrédou; KERVESTIN Élodie, 47, rue de Goas ar Mogn; ASENJO Angèle, rue de Goas ar Mogn; DEHAY Anthony Claude Raymond, 17, rue des Menhirs; ANDRÉ Anthony François Yves, 16, rue Coat-Liou; GUYOMARD Jean-Baptiste, 19, place du Centre; LE BARS Aurélien, 49, rue de l'Armor; SOYER Alexis Jean Gabriel, Restigou; LE QUÉMENT Yoann Yves Raymond Marcel, 28, rue d'Avaugour; DÉRÉAT Florence Hélène Nicole, 20, rue du Tumulus; LE GONNIDEC Lœiz, rue de l'Argoat; STEUNOU Quentin, allée Coat Men; LE GARFF Sébastien François, 1, rue d'Avaugour; GUYOMARD Lucille, Restigou; Guégan Pauline, Rubertel; MINETTO Marion Eulalie Eugénie, Le Bod; JÉGOU Émile André Marie, la

Croix du Garnel; LE ROUX Romain Thomas, 61, rue de Goas ar Mogn; BLAIS Dylan, Logoray; CORBEL Benoît, 13, lot de la Villeneuve; CHUITON Envel, Coat-Liou; MORCEL Jérôme et MORCEL Prescillia, Le Bod; POHER Eddy Yves Marcel, route de Kerien; DERRIEN Louri Ifig, Kériot; OLLIVO Katell, Kéranroué.

MARIAGES. – *Commune* : MAHÉ Jean-François Marie, Kériot, et PERROT Laurence, 1, route de Rubertel, Saint-Adrien; MADEC Claude, Plougonver, et LE NY Brigitte Marie Jocelyne, Logoray; MAGOUROU Michel Jean-Yves et CHARPENTIER Sophie Florentine, Rubertel; BLAIS Stéphane Michel et RANNOU Nathalie, Logoray; QUINIO Denis, Ploumagoar, et LE JÉHAN Sylvie, La Villeneuve cité; GOUÉVIC Didier Albert Christian, rue des Menhirs, et JOUAN Nathalie, lot. de Coat-Liou; GOIC Yann, Guingamp, et JOUAN Sophie Eugénie Yvonne, 8, rue d'Avaugour.

Hors commune : LE COUSTER Philippe Marie Marcel, Cosquer-Danouët, et LE COR Marie Philomène, Yvias; HOUIX Stéphane, Ploumagoar, et RAQUE Sylvaine Liliane Marcelle, Kératret; RABE Philippe, 23, rue d'Avaugour, et GICQUEL Claire Isabelle, Saint-Julien; COLLAS Rolland Marie, Plourhan, et OBET Lysiane Isabelle Yveline, rue du Télégraphe; MARTIN François Jean-Michel, Stanguenat, et DISEZ Isabelle, Bégard; COATAN-TIEC Hervé Yves, Goas Levé, et LE

DIOURON Laurence Marie Paulette, Coadout; JOUAN Yvon Marie Pascal, Prat-Nay, et ARHANTEC Élise Marie Augustine, Callac.

DÉCÈS. – JÉGOU Émile Marie, Kerliou; VINCENT Marie Eugénie, Cosquer-Danouët; LE COZ Arsène Roger, La Villeneuve cité; LUCAS François Marie, Le Rostier; DURO Marcel François Marie, 7, rue de Coat-Liou; LE COZ Jean, 11, rue du Télégraphe; GUILLOU Louis Marie, rue de Goas ar Mogn; ROPARS Marcel François Louis Marie, Kériou Langoat; LE GUILLOU Marie Rosalie, vve Le Jéhan, Goas Pren; LE COCQ Joseph-Marie, La Villeneuve cité; CONTELLEC Marie Alice, vve Dûchateau, foyer-logements; MORCEL Célestin, 1, place du Centre; AUGENDRE René Marcel, rue du Tumulus; COLLÉTER Delphine Jeanne Marie Marguerite, vve Rivoallan, rue des Menhirs; LE BLOAS Marcel, Le Ruil; LOGUELLOU Hélène Marie Bernadette, vve Le Méner, rue de l'Armor; LOR-GUILLOUX Joséphine Marie, vve Le Magouroux, lot. de la Villeneuve; POMMELEC Thierry, Cosquer Danouët; DESRUES Geneviève Hortense, vve Rouillon, Restigou; GORRÉGUES Hélène Marie Joseph, vve Sérandour, foyer-logements; DIRIDOLLOU Rosalie Marie, vve Guégan, Kéranroué; HAMON Maria Francine, vve Steunou, rue de Tournemine; PIRIOU Arthur François Marie, Saint-Houarneau; ROUILLON René, Restigou.

Décisions du conseil municipal

Travaux, informations diverses

■ Programme routier 1995 : des travaux sur plus de 6 km

Ont été retenus : chemin de Rest Coat Men à Kergouan (750 m), de Coat-Huellan à Coat-Negaret (650 m), chemin du Cosquer-Danouët (180 m), Kerlec à Disquay (1 460 m), Ville-Blanche (340 m), Saint-Jude (bretelle, 30 m), Le Honou (620 m), Rest Coat-Men, limite de Coadout (220 m), Kerphilippe-Kermabrinou (770 m).

Pors an Fouler (70 m), Restancornou-Rubertel (110 m), pont du Sullé (200 m), Coat-Nestic (300 m), Kerhalvez (100 m), Saint-Houarneau (105 m), Ty-Prit (50 m), Toul-Bleiz (120 m), soit un total de 6 075 m.

■ Boisement

La commune adhère au programme de reconstitution du bocage. La subvention est de 60 % pour le demandeur. Une réunion d'information aura lieu à la mairie de Bourbriac, le 24 janvier 1995, à 14 h.

■ Signalisation touristique

Le coût pour Bourbriac se chiffre à 130 000 F pour le programme de jalonnement élaboré par Argoat 22. Subvention du conseil général de 12 000 F.



Goudronnage de l'accès à la salle de la Vallée des Forges par l'entreprise Héлары.

■ Archives départementales

Le conseil décide de déposer aux archives départementales les anciens registres d'état civil de Bourbriac pour en assurer la bonne conservation étant entendu que ceux-ci resteront à la disposition de la commune sur simple demande.

■ Extension du réseau d'assainissement rue Hent-Dré

L'estimation est de 85 629,20 F. Le conseil municipal sollicite une subvention du conseil général et de la région.

■ Effacement de réseaux électriques, rue des Menhirs

Coût : 174 350 F.

■ Effacement de réseaux téléphoniques, rue des Menhirs

Coût : 134 019 F.

■ Éclairage public

• Rues de Tournemine et de Kergus, il s'agit de la fourniture et de la pose de quatre lampes. Coût : 10 000 F. Participation communale : 5 000 F.

• À Saint-Houarneau, fourniture et pose de 6 lanternes.

■ Restauration du presbytère

Après le traitement des murs et des boiseries, il a été nécessaire de mettre le bâtiment en état.

Ces travaux ont été effectués pour un montant de 299 241,11 F (gros œuvre, menuiserie, couverture, plâtrerie, plomberie, chauffage, plafonds suspendus, électricité, peintures, bardage).

■ Communauté des communes du Pays de Bourbriac

Adhésion de la commune de Senven-Léhart, en date du 16 juin 1994.

■ Tarifs communaux

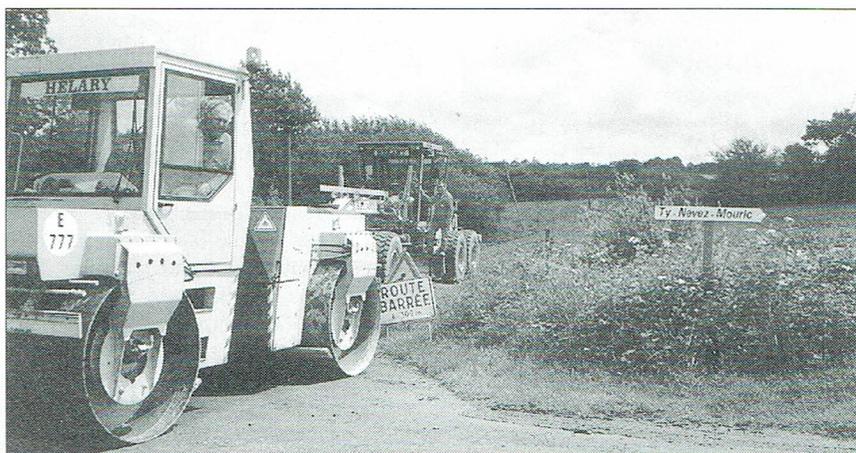
Cantine municipale : école maternelle, 11,80 F; école primaire, 13,40 F; adultes, 27 F.

■ Dépôt de ferrailles

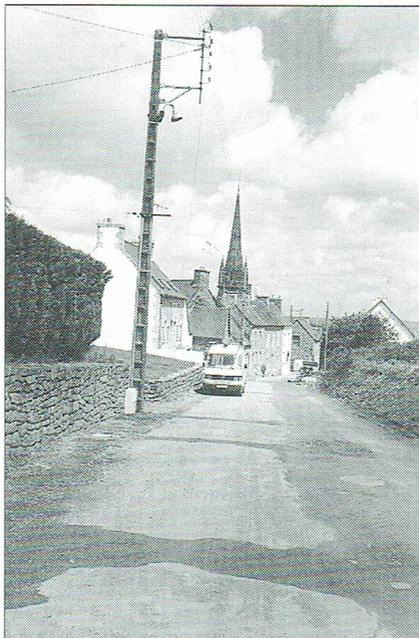
Rappelons les jours d'ouverture du dépôt de Tournemine : les 1^{er} et 3^e samedis et lundis du mois, de 9 h à 12 h.

■ Comité cantonal d'entraide de Bourbriac

Le CCE se propose de verser à la commune une contribution financière de 200 000 F destinée au financement de l'extension du foyer, 200 000 F destinée au financement du réaménagement de la mairie.



L'entreprise Héлары sur la route de Pen Léguer à Croaz Ru.



La rue des Menhirs...

Avant les travaux et...



... après effacement
des réseaux.

Excellent travail réalisé par
l'entreprise Héлары, sous la
responsabilité de la DDE de
Guingamp-Sud.

■ CDS

Il accueille les enfants du CE1, CE2, CM1, CM2 du canton, tous les mercredis, de 14 h à 16 h. Soixante enfants le fréquentent.

■ Achats par la commune

- Bâtiments et terrain derrière la mairie cadastré AB n° 280 et 281 2 a et 10 ca. 40 000 F
- Terrain appartenant à M. Le Cocquen Yvon, ZL n° 26 de 85 a 70 ca (Coat-Liou). 38 565 F.

■ Restaurations en cours

- La chapelle de St-Houarneau inscrite à l'inventaire des monuments historiques (vitreaux et toiture).
- La chapelle du Danouët, en cours.
- La fenêtre du chœur de l'église. Coût : 138 000 F. Participation financière de la commune : 34 500 F

■ Centre aéré

Il a accueilli 45 enfants en moyenne cet été.

■ Randolapin

Le Pays d'Accueil organise, le dimanche 2 avril, sa grande randonnée annuelle à travers le pays de Bourbriac.

La nouvelle flamme postale de Bourbriac,



messagère de son identité

■ Permanences

- PACT ARIM : les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 10 h à 12 h, en mairie de Bourbriac.
- Mission locale (insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans) : le 1^{er} mardi du mois, de 9 h 30 à 12 h, en mairie.
- ADASEA : agriculture (Morgane), le 1^{er} mercredi du mois, de 14 h à 16 h, en mairie.
- Caisse primaire d'assurance maladie des Côtes-d'Armor : le lundi, de 11 h à 12 h 30.
- Communauté de communes du Pays de Bourbriac : mairie de Bourbriac, le mardi, de 16 h à 17 h 30, et le vendredi, de 10 h à 12 h.

■ Info diverses

- Amnesty International organise, les 7, 8 et 9 avril 1995 à Guingamp

sa huitième foire aux livres. C'est l'occasion, tout en vidant son grenier, de participer à une bonne œuvre concernant les droits de l'homme à travers le monde.

- Le foyer « Les Ajoncs », 45, bd Solférino, à Rennes, vous accueille en cas d'hospitalisation d'un proche. Tél. 99. 31. 46. 91.

32 793, c'est le nombre des entrées payantes à la salle de la Vallée des Forges en 1994. Lors de la quinzaine alsacienne organisée par l'entreprise Verney de Saint-Brieuc, **4 300** repas ont été servis à la salle, du 8 au 21 décembre, soit, pour la commune, un gain de **30 000 F** représentant le montant des locations.

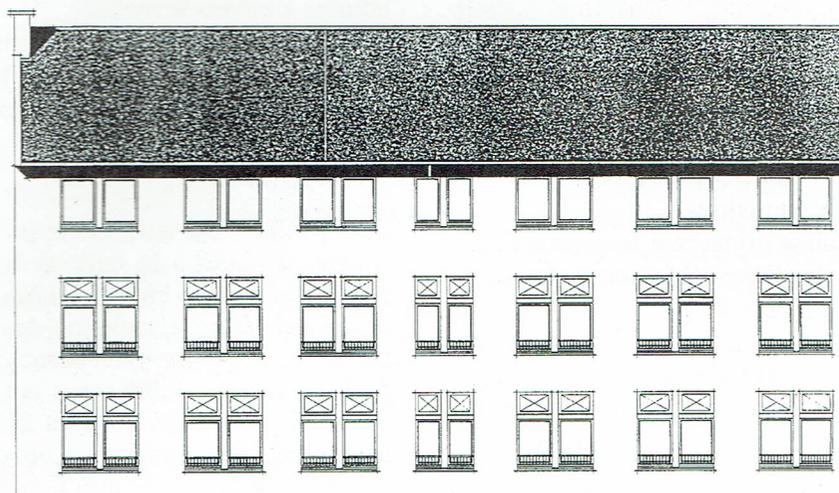


Le club des Cheveux d'Argent procède au ravalement de son local, rue d'Argoat.

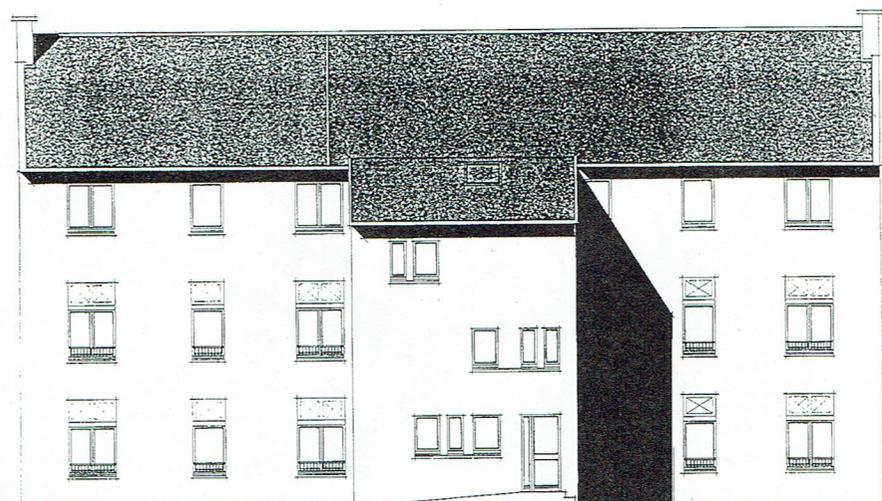
Ancien cours ménager de Saint-Briac

Création de neuf logements sociaux

Considérant que le logement locatif fait cruellement défaut à Bourbriac (il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une demande en mairie), la municipalité a lancé une grande opération pour répondre à la demande. C'est ainsi qu'elle a acquis l'ancien cours ménager privé de la rue d'Argoat qui va être aménagé en 9 appartements dont les loyers mensuels seront compris entre 1 000 et 1 300 F. Ces loyers conventionnés ouvriront droit à l'APL, ce qui permettra aux personnes ayant des revenus modestes (jeunes ou anciens) d'être confortablement logées au cœur de la cité. Les travaux doivent démarrer au cours du premier semestre 1995.



Façade avant.



Façade arrière.

Coût total
de l'opération
2 862 777 F

Montant total
des subventions
773 076 F

Apport communal
489 701 F

Total prêt
(PLA, insertion)
sur 2 ans,
au taux de 5,8 %
1 600 000 F

Montant mensuel
des loyers
**entre 1 000 F
et 1 300 F**

Loyer conventionné
ouvrant droit
à l'APL.

Faisons plus ample connaissance avec le Comité cantonal d'entraide

Nous avons rencontré M. Auguste Le Pourhiet, président du Comité cantonal d'entraide, qui a bien voulu répondre à nos questions. En effet, nous nous sommes rendus compte que peu de gens connaissent le fonctionnement de cet organisme, ô combien précieux dans notre zone rurale.

M. Le Pourhiet, voulez-vous faire l'historique du Comité d'entraide ?

A. L. P. : Le Comité d'entraide du canton de Bourbriac, plus Coadout et Moustéru, comprend le service d'aide-ménagère créé en novembre 1975, sous l'impulsion de M. Jean Bourgès et de Mme Suzanne Botrel. J'ai pris le relais en 1977. En février 1978, était mis en place le service de soins.

Quel est le but de ce service ?

A. L. P. : Aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Il a pour rôle aussi de prévenir ou de diminuer la durée d'une hospitalisation lorsque les conditions sanitaires et sociales le permettent.



Coquette, Mme Simone Le Méner tient à le rester. Béatrice donne le coup de peigne indispensable avant que Rachel ne mette la coiffe.

À qui s'adressent ces soins ?

A. L. P. : À toute personne âgée de 60 ans ou plus, à toute personne handicapée physique ou mentale, quel que soit son âge.

En quoi consistent les soins ?

A. L. P. : Le service dispense des soins d'hygiène et de soins relationnels dans le strict respect de la personnalité de chacun. En 1978 a été signée une convention avec les infirmières libérales qui, seules, sont habilitées à effectuer des injections, perfusions, pansements, etc. En 1981, nous avons recruté une infirmière à temps plein. Aujourd'hui, ce plein temps est divisé en deux mi-temps occupés par Mmes Maryse Diridollou et Rachel Corrio. Toutes les deux sont secondées par huit aide-soignants (sept femmes et un homme). Elles visitent 39 personnes par jour. Leur rôle consiste en des soins d'hygiène corporelle, de surveillance de prises de médicaments, de température, de préventions des escarres, etc.

L'intervention du service soins se fait non seulement au domicile des personnes mais aussi sur prescription médicale au foyer-logements parce qu'il n'est pas médicalisé. Un service minimum est assuré le dimanche.

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

A. L. P. : La demande de prise en charge d'un patient peut être faite directement auprès du service, par la famille, le médecin traitant, l'infirmière libérale ou l'hôpital sous présentation d'un certificat médical. Elle ne sera effectivement prise en compte par la Sécurité sociale que sur prescription médicale. Sur avis du médecin traitant, l'infirmière coordinatrice évalue la nature et la fréquence des soins effectués par l'aide-soignant et s'accorde éventuellement avec les infirmiers libéraux sur les interventions à effectuer. En accord avec le médecin traitant, l'infirmière coordinatrice adapte et modifie la fré-

quence des soins apportés par les aide-soignants. Elle détermine les horaires de passage en fonction des priorités du service.

Comment est perçu ce service ?

A. L. P. : Je crois pouvoir dire qu'il a la pleine confiance du corps médical et l'estime des malades et de leurs familles.



Mme Éliane Riou-Le Cun, aide-ménagère, au service de Mme Le Méner.

Et le service d'aide-ménagère ?

A. L. P. : Il est assuré par 30 personnes dont les horaires cumulés correspondent à 10 emplois à plein temps. En dehors de leur strict travail qui consiste à faire le ménage, très souvent à préparer le repas, les aides-ménagères ont un rôle lui aussi capital. Par leur présence, elles permettent de rompre l'isolement des personnes âgées. Elles apportent les nouvelles, font les commissions. En récompense des services rendus, elles sont parfois invitées à partager leur repas ou leur collation.

Avez-vous des services complémentaires au sein de votre association ?

A. L. P. : Oui. Nous avons mis en place la télé-alarme dans le but de rompre l'isolement de la personne

Rendez-vous quotidien au bureau du Comité d'entraide, rue Hent-Dré. Une nouvelle journée se prépare.



âgée en mettant à sa disposition un système susceptible de répondre dans les meilleurs délais à un appel de détresse.

La personne âgée est reliée directement par un transmetteur télé commandé au poste central qui dispose d'une garde 24 heures sur 24. Le Comité cantonal de Bourbriac loue à la personne isolée l'appareil transmetteur pour un loyer mensuel de 60 F.

Enfin, depuis peu, un service transport par taxi permet aux personnes qui le désirent de se rendre deux fois par mois à Guingamp (les 1^{er} et 3^e samedis).

Je suppose M. Le Pourhiet que, même après 16 ans de présidence – bénévole faut-il le rappeler – vous avez encore des projets ?

A. L. P. : Absolument. Celui qui nous tient le plus à cœur est la mise en place d'un service de repas à domicile, non pas en barquettes

sous cellophane, mais à partir du foyer-logements de Bourbriac, réputé pour la qualité de ses repas.

Je tiens à remercier la municipalité qui, dans son extension du foyer, prévoit une modernisation des cuisines existantes dont la future structure pourra répondre à notre demande.

Parallèlement, nous apprécions la décision d'augmenter la capacité en hébergement temporaire (trois logements dans la future extension), ceci pour répondre aux demandes ponctuelles, parfois nombreuses.

Toujours dans le même souci en direction des personnes âgées, le service quotidien de ramassage pour le repas de midi est une excellente initiative qu'il convenait de signaler.

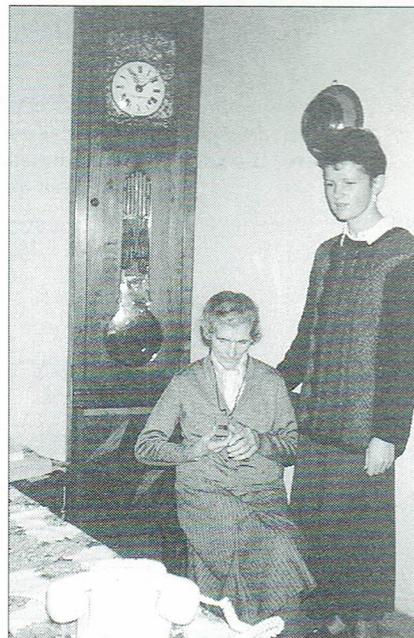
Enfin, nous avons un autre projet – plus exactement une attente – : nos futurs locaux, plus fonctionnels, dans le cadre de la restructuration complète de la mairie.

Les responsables de l'enquête menée auprès du Comité d'entraide de Bourbriac qui sera désormais mieux connu, les élus et la population tiennent à remercier M. Auguste Le Pourhiet et l'ensemble de son personnel pour le travail accompli auprès de nos personnes âgées et l'immense dévouement dont ils font tous preuve.

Mme Rachel CORRIO, de Bourbriac, est la directrice des services d'aide-ménagère et d'aide-soignants.

Composition du bureau

Président	M. Auguste Le Pourhiet (Bourbriac).
Vice-présidents	M. Louis Duviolier (Bourbriac), M. René Hervé (Pont-Melvez).
Secrétaire-trésorière	Mme Jacqueline Menguy (Bourbriac).
Secrétaire-adjoint	M. Jean Gautier (Plésidy).
Membres	M. Daniel Keravis, Mme Christiane Le Dars, M. Jean-Pierre Giuntini, Mme Christiane Le Cocq, M. André Le Filous, M. Yves Jagu



Chez Mme Geffroy. Maria nous montre sa télé-alarme qui lui a déjà rendu de fiers services.

Bourbriac et ses installations sportives

Le dynamisme d'une commune

Bourbriac peut s'enorgueillir de posséder une infrastructure intéressante en ce qui concerne ses installations sportives. Celles-ci permettent à des centaines de jeunes, mais aussi moins jeunes, de s'exprimer en fonction de leurs goûts ou de leurs dons.

Voici deux pages – non exhaustives – des pratiques sportives dans notre cité. Certes, tout n'est pas parfait, nous en sommes conscients. Devant l'explosion de certaines disciplines (tennis, badminton ou judo par exemple), il s'avère que d'autres installations seront nécessaires. Bourbriac ne pouvant seul supporter cette dépense, nous avons saisi les élus de la communauté de communes. Une réflexion est engagée en ce sens.



Les équipes A et B de l'USB. Si le terrain annexe ne remplit pas sa fonction, par contre le terrain officiel est absolument superbe. « L'une des plus belles pelouses du district », de l'avis unanime des équipes visiteuses.

Le Club tennis est lui aussi en bonne santé. Il évolue sur une surface impeccable. Malheureusement, même avec le court extérieur les installations sont aujourd'hui insuffisantes.



Le Judo-club briacin dont les effectifs tombés à 10 sont remontés à plus de 50 (jeunes et adultes) évolue dans une salle devenue trop petite. Là aussi, la municipalité cherche des solutions.





Le badminton est en pleine expansion. Il trouve à s'exprimer sur 6 terrains au gymnase de Roudoué et possède en son sein des joueurs de niveau régional (Nicolas Philippe), ou national, comme Stéphane Lagadec (ci-contre).



Stéphane Lagadec, de la rue d'Argoat, jeune champion briacinois, photographié ici lors de la cérémonie des « Menhirs d'Or » à Saint-Briec.

Depuis 2 ans, la municipalité a décidé de lancer sur le plan d'eau une activité inédite : la voile ! Voile scolaire d'abord, avec la participation des écoles du secteur. Voile ludique cet été. L'expérience sera probablement renouvelée l'été prochain.



La dernière née des équipes sportives briacines : l'équipe féminine de handball. Pour l'instant, les installations de Roudoué suffisent. Mais qu'en sera-t-il si l'équipe monte en division supérieure ? Rappelons en effet qu'elle est en tête de son groupe. Bravo les filles et leur entraîneur !

Le gymnase connaît une intense activité scolaire, non seulement durant les périodes d'école, mais aussi en dehors : le mercredi après-midi avec l'UNSS et le CDS (Centre de découvertes sportives) qui intéresse 60 enfants du CE 1 au CM2. Depuis peu, on a mis en place « Ticket Sports » durant les petites vacances scolaires. Tout cela traduit un dynamisme certain qui ne demande qu'à se développer !

L'anglais pour tous à Bourbriac

Depuis 1990, 3 groupes d'adultes intéressés par l'anglais se rencontrent au collège Jules-Ferry, les mardis et vendredis, de 20 h 30 à 22 h.

Trois professeurs et deux personnes dont l'anglais est la langue maternelle les aident à améliorer leur anglais. Ces cours sont ouverts à toutes les personnes des alentours intéressées (de Lanrivain à Guingamp et de Senven-Léhart à Pont-Melvez).

Cette activité est proposée par Bourbriac Échanges Jumelages, une association qui a été créée dans le but de promouvoir au jumelage avec l'Irlande. Ce sont ainsi plus de 50 personnes qui ont bénéficié de ces cours depuis leur création.

Si vous voulez rejoindre l'un de ces cours, appelez le 96.43.40.42.

Groupe 1. – Brigitte Pommelec et les débutants.

Groupe 2. – Abbé Bonniec et le groupe de niveau intermédiaire.

Groupe 3. – Christian Mériaux et le groupe de niveau, auquel Lesley Mc Coy et Sinèad Browne apportent souvent leur concours.

English for all in Bourbriac

Since 1990, three groups of people who are interested in english meet every week at the "Collège Jules-Ferry" on tuesdays and fridays, between 8.30 and 10.00 p.m.

Three teachers and two native speakers help them to brush up their english. It is open to everybody living in the area (from Lanrivain to Guingamp, from Senven-Léhart to Pont-Melvez).

This activity is offered by Bourbriac Échanges Jumelages, an association which has been created to promote a twinning with Ireland.

Since the beginning, more than fifty people have benefited from the classes.

If you want to join one of the groups, phone 96.43.40.42.

Group 1. – Brigitte Pommelec and the beginners.

Group 2. – Abbé Bonniec and the intermediate group.

Group 3. – Christian Mériaux and the advanced group (to which Lesley Mc Coy and Sinèad Browne regularly contribute).



Le 1^{er} groupe au travail sous la conduite de Mme Brigitte Pommelec.



L'abbé B. Bonniec et ses élèves du 2^e groupe.



M. Christian Mériaux et le groupe 3.

Le Téléthon à Bourbriac

À l'initiative d'un groupe de jeunes filles du Restmeur, dont Stéphanie Chevance, fille de notre collègue Jean, le Téléthon 1994 relayé par MM. Claude Le Foll, Albert Coatrieux, Jean-Luc Hervé et Yves Rouxel pour la municipalité, a pu se faire cette année à Bourbriac. Disons d'un mot qu'il fut un succès grâce, avant tout, aux généreux donateurs (près de 5 millions de centimes de dons !), grâce encore à l'aide spontanée de nombreux bénévoles, grâce enfin à Domy, l'animateur.



Sous une pluie battante, l'arrivée des petits de la maternelle publique, accompagnés de leurs maîtresses et de leurs parents. Ils avaient réalisé une superbe banderole.



Trop grosse l'enveloppe ! Il a fallu enlever les cadenas pour pouvoir la glisser dans l'urne.



La remise des chèques représentant la somme de 49 091,80 F à M. Pascal Guillaume, président départemental du Téléthon à Trégueux.

Maisons fleuries

Le palmarès 1994

La remise des prix a eu lieu en mairie, sous la présidence de M. René Le Lepvrier, adjoint responsable des espaces verts. Après avoir signalé que Bourbriac avait obtenu le 4^e prix départemental dans sa catégorie, il a donné lecture du palmarès que voici :

Façade

1. M. et Mme Le Guével Pierre, Langoat.
2. M. et Mme Jouan Raymond, rue d'Avaugour.
3. M. et Mme Gautier Briac, Ty Prit.

Maison avec petit jardin

Prix d'honneur : M. et Mme Rannou Jean, Kerlec.

1. M. et Mme Lozach Michel, lotissement La Villeneuve.
2. (ex-æquo) M. et Mme Duro Joël et M. et Mme Le Diuron Marcel, tous deux rue du Tumulus.
3. M. et Mme Duro Briac, rue du Tumulus.

Maison avec grand jardin et parc

Prix d'honneur : M. et Mme Gourgand Roger, Rest Vraz.

1. Mme Hydrio Irma, Coat-Men.
2. M. et Mme Guillou Jean-Yves, Goas Prenn.

Maison avec grand jardin

Prix d'honneur : M. et Mme André Francis, Croas ar Land.

1. (ex-æquo) M. et Mme Lachater Joël, Goas Prenn ; M. et Mme Le Fèvre Marcel, Coat-Liou.
2. M. et Mme Le Cocquen Yvon, rue de l'Argoat.
3. M. et Mme Jan Robert, Coat-Men.

* Ferme

Prix d'honneur : M. et Mme Mahé Yvon, Le Garnel.

1. M. et Mme Coatrieux Jean-Yves, Le Bod.
2. M. et Mme Coatrieux Roger, Le Bod.
3. M. et Mme Le Bloas Jean-Jacques, Coat-Men.

École de Saint-Houarneau

2 logements supplémentaires

Toujours dans le même souci de répondre à la demande de logements locatifs sur Bourbriac, la municipalité a décidé de transformer l'ancienne école de Saint-Houarneau en 2 logements locatifs. Les travaux doivent démarrer en avril-mai 1995.

À noter que la grande salle du bas, ainsi que l'ex-cantine resteront à la disposition des associations et serviront toujours aux opérations de vote.

L'École de Saint-Houarneau va bientôt revivre sous forme de deux logements.



Vie de la cité

Réception en mairie



M. Noël Le Graët, natif de Bourbriac, et président de la Ligue nationale de Football, est venu en mairie à l'invitation de la municipalité et de l'USB, remettre à 3 fidèles serviteurs du football une distinction bien méritée.

Les 3 lauréats : MM. Yves Guillou, Yves Lozahic et Emmanuel Coatrieux.

Toutes nos félicitations !

La réception en mairie.

Calendrier de réservation de la salle de la Vallée des Forges pour 1995

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1 D		1 M		1 M		1 S	BAL	1 L		1 J	
2 L		2 J		2 J		2 D	RANDOLAPIN	2 M		2 V	MARIAGE
3 M		3 V		3 V		3 L		3 M		3 S	MARIAGE
4 M		4 S		4 S		4 M		4 J		4 D	
5 J		5 D	BAL	5 D	BAL	5 M		5 V		5 L	BAL
6 V		6 L		6 L		6 J		6 S	MARIAGE	6 M	
7 S		7 M		7 M		7 V		7 D	BAL	7 M	
8 D	FEST-DEIZ	8 M		8 M		8 S	THÉÂTRE	8 L		8 J	
9 L		9 J		9 J		9 D		9 M		9 V	
10 M		10 V		10 V		10 L		10 M		10 S	MARIAGE
11 M		11 S		11 S	REPAS dansant	11 M		11 J		11 D	BAL
12 J		12 D		12 D	BAL	12 M		12 V		12 L	
13 V	VŒUX municipalité	13 L		13 L		13 J		13 S	MARIAGE	13 M	
14 S		14 M		14 M		14 V		14 D	BAL	14 M	DON DU SANG
15 D		15 M		15 M	DON DU SANG	15 S	BAL	15 L		15 J	
16 L		16 J		16 J		16 D	LOTO	16 M		16 V	
17 M		17 V		17 V		17 L		17 M		17 S	MARIAGE
18 M		18 S	DON DU SANG	18 S	FEST NOZ	18 M		18 J		18 D	BAL
19 J		19 D	BAL	19 D	BAL	19 M		19 V		19 L	
20 V		20 L		20 L		20 J		20 S	THÉÂTRE	20 M	
21 S	REPAS	21 M		21 M		21 V		21 D		21 M	
22 D	BAL	22 M		22 M		22 S	MARIAGE	22 L		22 J	AG
23 L		23 J		23 J		23 D	BAL	23 M		23 V	
24 M		24 V	AG + REPAS	24 V	AG	24 L		24 M		24 S	MARIAGE
25 M		25 S	FEST NOZ	25 S	THÉÂTRE	25 M		25 J		25 D	BAL
26 J		26 D		26 D	BAL	26 M		26 V	MARIAGE	26 L	
27 V	AG + REPAS	27 L		27 L		27 J		27 S	MARIAGE	27 M	
28 S		28 M		28 M		28 V		28 D	BAL	28 M	
29 D				29 M		29 S	MARIAGE	29 L		29 J	
30 L				30 J		30 D	BAL	30 M		30 V	MARIAGE
31 M				31 V				31 M			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 S	MARIAGE	1 M		1 V		1 D	BAL	1 M		1 V	
2 D		2 M		2 S	MARIAGE	2 L		2 J		2 S	TÉLÉTHON
3 L		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 M		4 V	MARIAGE	4 L		4 M		4 S		4 L	
5 M		5 S	MARIAGE	5 M		5 J		5 D	BAL	5 M	
6 J		6 D		6 M		6 V		6 L		6 M	DON DU SANG
7 V		7 L		7 J		7 S	REPAS	7 M		7 J	
8 S	MARIAGE	8 M		8 V		8 D		8 M		8 V	
9 D		9 M		9 S	MARIAGE	9 L		9 J		9 S	
10 L		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 M		11 V	MARIAGE	11 L		11 M		11 S	REPAS	11 L	
12 M		12 S	MARIAGE	12 M		12 J		12 D		12 M	
13 J		13 D		13 M	DON DU SANG	13 V		13 L		13 M	
14 V		14 L		14 J		14 S	BAL	14 M		14 J	
15 S	BAL	15 M		15 V		15 D	BAL	15 M		15 V	ARBRE NOËL
16 D		16 M		16 S	BAL	16 L		16 J		16 S	REPAS
17 L		17 J		17 D	BAL	17 M		17 V		17 D	
18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	FEST NOZ	18 L	
19 M		19 S	BAL	19 M		19 J		19 D		19 M	
20 J		20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	
21 V		21 L		21 J		21 S	FEST NOZ	21 M		21 J	
22 S	MARIAGE	22 M		22 V		22 D	BAL	22 M		22 V	
23 D		23 M		23 S	MARIAGE	23 L		23 J		23 S	
24 L		24 J		24 D		24 M		24 V		24 D	BAL
25 M		25 V	MARIAGE	25 L		25 M		25 S		25 L	
26 M		26 S	MARIAGE	26 M		26 J		26 D	BAL	26 M	
27 J		27 D		27 M		27 V		27 L		27 M	
28 V		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
29 S	MARIAGE	29 M		29 V		29 D	BAL	29 M		29 V	
30 D		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S	
31 L		31 J				31 M				31 D	RÉVEILLON

Tarifs de location pour 1995

	Séance culturelle (entrées payantes)	Bal, Fest-deiz Fest-roz	1 repas avec cuisine	2 repas avec cuisine	1 week-end avec cuisine	Grande salle sans cuisine (AG, congrès, etc.)	Grande salle sans cuisine (pour buffet)	Petite salle (pour réunion)	Petite salle sans cuisine (pour buffet)	Arbre de Noël grande salle
Commune	640	1280	1700	2120	2650	1060	1280	gratuit	425	gratuit
Hors commune	1060	1910	2120	2650	2970	1280	1380	320	640	640